



DIS-MOI | Arcade Rittoo | Route Royale | Rose-Hill | Ile Maurice | +230 5440 4501 | info@dismoi.org
| <http://www.dismoi.org> |

A toutes les rédactions
Ile Maurice le 12 mai 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour le respect de l'Etat de droit dans la République de Maurice

DIS-MOI (Droits humains Océan Indien) exprime sa vive inquiétude face à certains agissements de la police observés ces derniers temps. En particulier, deux cas récents concernant d'une part l'arrestation d'une psychologue, et d'autre part un accident de la route impliquant un membre du gouvernement, viennent remettre en question l'image d'une institution policière au service des citoyens.

DIS-MOI est d'avis que l'arrestation de la psychologue Pascale Bodet un vendredi, et celle projetée d'une enseignante du MITD samedi, sont un très mauvais signal pour la société toute entière quant à la marche à suivre dans des cas de pédophilie ou d'abus sexuels allégués. Ces deux professionnelles, aujourd'hui inquiétées par la police, n'ont pourtant fait que suivre leur éthique professionnelle en rapportant à leur hiérarchie ce qui leur avait été raconté par une mineure. Alors que la police n'avait pas cru bon à l'époque – les faits présumés remontent à 2011 –, de devoir initier une enquête sur ces allégations, il est suspicieux de constater le zèle déployé maintenant à poursuivre les dénonciateurs des faits allégués et les témoins à charge.

DIS-MOI considère qu'il s'agit là d'un très mauvais signal donné à la population. En effet, la police et ses institutions de tutelle sont en train de cette façon, d'intimer à la population de se taire et même de faire la sourde oreille à tout appel de détresse pouvant relever d'actes de pédophilie ou d'abus sexuels sur mineurs, sous peine de représailles. C'est un signal très inquiétant qui laisse quartier libre aux prédateurs en puissance.

Dans le deuxième cas, celui d'un accident de voiture à Quatre-Bornes impliquant un membre du gouvernement qui fait l'objet d'une déposition d'allégation d'agression physique sur le conducteur de l'autre voiture, des témoins refusent de venir déposer de « peur de représailles contre eux et contre leurs familles ». Ceci vient conforter une perception grandissante au sein de la population que la police agit de manière arbitraire et partielle.

Rappelons que l'Etat de droit soumet son action sur les citoyens à des règles qui (1) garantissent le respect des droits de ces derniers et (2) délimitent les moyens qu'il est autorisé à utiliser. L'ONU définit ainsi l'Etat de droit comme un principe en vertu duquel « *l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante* ». Le respect de l'Etat de droit implique donc que les gouvernants ne soient pas placés au-dessus des lois et que la police ne soit pas mise au service du pouvoir politique.

DIS-MOI, à travers ce communiqué, fait donc appel au Commissaire de police et au Premier Ministre et ministre des Affaires intérieures, afin que la police et les institutions de la République agissent selon les règles propres à un Etat de droit, c'est-à-dire avec impartialité, dans le respect des droits du citoyen et conformément à la Constitution.

A l'heure où le *Prime Minister's Office* (PMO) s'évertue à conscientiser les jeunes au concept des droits humains, à l'heure où ce même PMO finalise son plan stratégique national des droits humains, il devient essentiel de réconcilier la théorie à la pratique, car il ne peut pas avoir de respect des droits humains lorsque l'Etat de droit est bafoué.

Nous lui demandons solennellement de s'assurer que la police de la République de Maurice ne soit pas instrumentalisée par qui que ce soit. Il est urgent de revenir à l'application de l'Etat de droit afin que les citoyens mauriciens retrouvent leur confiance dans la police et dans les institutions de leur pays.

***Le Comité exécutif
DIS-MOI (Droits humains Océan Indien)***